

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de  
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2023/29/09/06

Date de convocation :

25/09/2023

Objet de la délibération :

Tarifs affouage

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la mairie d'Epeugney le

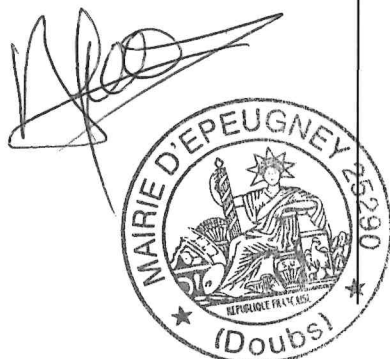
06/10/2023

que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le

25/09/2023

- que le nombre des membres en exercice est de 13.

Le Maire



**Registre des Délibérations**  
**du Conseil Municipal de la Commune d'Epeugney**  
**Séance du 29 septembre 2023**

L'an deux mille vingt trois

Le vingt-neuf septembre à vingt heures et trente minutes,  
Le Conseil Municipal de la commune d'Epeugney s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume AYMONIN, Maire,

**Présents :** M. Guillaume AYMONIN, Mme Sonia DESTAING, M. Guillaume CRETIN, Mme Mégane GAUTHIER, M. Romuald TAUVERON, M. Nicolas DEAU, M. Stéphane LOGUIOT, M. William RUSTERHOLTZ, M. David MARTIN.

**Absents excusés :** M. Gwenaël LE GALLO, M. Jean-Michel CLEMENT, M. Éric CLEMENT

**Absent :** M. John WETZEL

**Procurations :** M. Gwenaël LE GALLO à M. Nicolas DEAU, M. Eric CLEMENT à Mme Sonia DESTAING, M. Jean-Michel CLEMENT à Romuald TAUVERON.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Guillaume CRETIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ses fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

M. CRETIN Guillaume, Vice-Président de la commission Bois propose au Conseil Municipal de fixer des tarifs pour l'affouage 2024.

Le tarif actuellement en vigueur est de 7.50€ le stère.

L'affouage 2024 concernera uniquement des houpriers, de ce fait le Vice-Président propose au Conseil Municipal de faire un abattement de 25% sur le tarif de l'affouage.

La commission Bois propose la reconduction de ce tarif et de l'abattement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide que le tarif de l'affouage sera pour l'année 2024 de 7.50€ le stère et qu'un abattement de 25% sera appliqué.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Guillaume AYMONIN

Le secrétaire de séance  
Guillaume CRETIN